

RAPPORT DE TRANSPARENCE
Article R823-21 DU CODE DE COMMERCE

CABINET CIFRALEX

AU 30 SEPTEMBRE 2020

Sébastien FRANCHI
Président

RAPPORT DE TRANSPARENCE

CABINET CIFRALEX

AU 30 SEPTEMBRE 2020

SOMMAIRE

MESSAGE DES ASSOCIES	1
1. PRESENTATION DU CABINET	2
1.1. LE CABINET EN FRANCE	2
1.2. LE CABINET AU PLAN INTERNATIONAL – ORGANISATION / GOUVERNANCE	4
2. GESTION DES RISQUES DU CABINET	5
2.1. INDEPENDANCE	5
2.2 IMPARTIALITE	5
2.3. CONTROLE QUALITE	6
3. CLIENTS.....	7
3.1. CHIFFRE D’AFFAIRES	7
3.2. LISTE DES CLIENTS DMF	7
3.3. LISTE DES CLIENTS « ETABLISSEMENTS DE CREDIT »	7
4. RESSOURCES HUMAINES	8
4.1. COLLABORATEURS	8
4.2. ASSOCIES.....	8
4.3. FORMATION CONTINUE	9
4.4. CONTRAT DE PARTICIPATION	10
5. FINANCE – DONNEES AU 30 SEPTEMBRE 2020.....	11
5.1. VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES	11
5.2. CAPITAUX PROPRES DU CABINET.....	11
5.3. EFFECTIF DU CABINET.....	11

MESSAGE DES ASSOCIES

Le CABINET CIFRALEX recherche à assurer à ses clients le meilleur niveau de service.

Dans les domaines du commissariat aux comptes, de l'expertise comptable et du conseil, l'approche du CABINET repose sur 4 axes :

- Le choix d'une structure simple et dynamique de professionnels généralistes et réceptifs,
- L'implication personnelle des Associés et la stabilité des équipes,
- La volonté de mettre en œuvre des procédures « qualité » au meilleur niveau,
- L'adhésion au réseau CROWE, 8^{ème} réseau mondial d'audit, d'expertise comptable et de conseil.

Le CABINET CIFRALEX est heureux de présenter [son rapport de transparence](#), élément essentiel de sa relation avec ses clients, ses prescripteurs et ses autorités de tutelle.

C'est également un engagement de tous les Associés de garantir des procédures « qualité » au meilleur niveau, nécessaire contrepartie de la confiance des clients du CABINET.

Laval, le 23 décembre 2020

Sébastien FRANCHI
Président

1. PRESENTATION DU CABINET

1.1. LE CABINET EN FRANCE

Présentation du CABINET

Le CABINET CIFRALEX, Société Anonyme au capital de 549 400 €, est une société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes implantée à LAVAL (Mayenne), au MANS (Sarthe), à REZE (Loire-Atlantique) et à Paris (17^{ème} arrondissement).

Le capital social du CABINET, constitué de 11 510 actions de 47.7324 €, est détenu par 8 actionnaires, personnes physiques et personnes morales, commissaires aux comptes et experts-comptables.

L'activité du CABINET, orientée vers des missions à forte valeur ajoutée, est répartie entre l'expertise comptable, le conseil et le commissariat aux comptes.

Les missions de conseils et d'audit légal sont placées sous la responsabilité de 7 professionnels :

- Béatrice BASTIEN
- Marie-Fleur BOUILLON-BONTE
- Antoine BUTROT
- Sébastien FRANCHI
- Jean RIGON
- Laëtitia SABINE
- Nicolas VASLET

COORDONNEES DES DIFFERENTS SITES

CIFRALEX LAVAL

92, Avenue Robert Buron
53000 LAVAL

CIFRALEX LE MANS

49, Avenue Frédéric
Auguste Bartholdi
72000 LE MANS

CIFRALEX NANTES

10, Rue Jack London
44400 REZE

CIFRALEX PARIS

8, rue Bayen
75017 PARIS

Présentation de CROWE

Le CABINET est membre du réseau CROWE FRANCE, association loi 1901.

CROWE FRANCE compte, en 2019, 18 membres adhérents répartis sur 50 villes françaises.

Les entités membres du réseau sont inscrites à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

Elles sont toutes indépendantes et elles exercent des missions d'audit légal et contractuel dans le respect des règles déontologiques des commissaires aux comptes et des experts-comptables.
<https://www.crowe.com/>

L'animation de CROWE FRANCE est assurée par un permanent et des commissions spécialisées, notamment une commission audit / EIP (Entité d'Intérêt Public) ; cette commission assure une veille normative et réglementaire et répond aux questions techniques.

Plus généralement, l'association a mis en place des procédures en vue :

- De s'assurer du respect des règles déontologiques par les cabinets membres,
- De vérifier l'absence de conflits d'intérêts au niveau français,
- D'assurer la liaison avec CROWE.

Gouvernance, modalités d'organisation et de fonctionnement du CABINET et de CROWE FRANCE

La gouvernance du CABINET est assurée par un Conseil d'Administration qui se réunit autant de fois que la situation l'exige.

Les 7 Associés qui exercent à titre habituel leur profession au sein du CABINET se réunissent régulièrement pour :

- Prendre de manière collégiale les décisions relatives au fonctionnement du CABINET,
- S'informer des décisions d'acceptation, de renouvellement des mandats,
- Confirmer les projets d'opinions émises sur les dossiers sensibles,
- Confirmer les demandes d'informations transmises par le réseau en matière d'incompatibilité.

CROWE FRANCE est dirigé par un Conseil d'Administration et par un Comex sous l'autorité de son Président. Tous sont des Associés des cabinets membres adhérents du réseau.

1.2. LE CABINET AU PLAN INTERNATIONAL – ORGANISATION / GOUVERNANCE

CROWE

Le CABINET est membre du réseau CROWE.

CROWE, 8^{ème} réseau mondial (classement IAB) en 2019, est une association de droit suisse regroupant 200 cabinets membres et associés implantés dans 146 pays sur les 5 continents.

CROWE est un des membres du Forum Of Firms qui regroupe les principaux acteurs de l'audit dans le monde.

Les métiers exercés par le réseau sont les suivants :

- AUDIT AND ACCOUNTING (audit et comptabilité),
- RISK CONSULTING (risques liés à l'entreprise),
- MANAGEMENT CONSULTING (conseil en management),
- TAX SERVICES (conseil en fiscalité),
- CORPORATE FINANCE (finance d'entreprise).

CROWE est dirigé par un Conseil d'Administration (Board) de 9 membres, tous Associés des cabinets membres.

Le Comité exécutif est basé à New-York. Il est relayé par 3 directeurs exécutifs ayant respectivement en charge l'Europe / Afrique, l'Asie et l'Amérique.

Une Direction de l'audit et des risques (audit and assurance Direction) est spécialement chargée du déploiement de la méthodologie d'audit et du processus de contrôle qualité.

PCAOB (PUBLIC COMPANY ACCOUNTING OVERSIGHT BOARD)

CROWE a été agréé en 2004 par l'organisme américain de contrôle des sociétés faisant appel au marché financier.

2. GESTION DES RISQUES DU CABINET

Le CABINET dispose d'un guide d'exercice professionnel interne dont la mise en œuvre permet d'assurer un système « qualité » dans la réalisation des missions d'audit légal ainsi que dans toutes autres missions de commissariat aux comptes.

Cette exigence s'inscrit dans un contexte réglementaire international (IFAC), européen (règlement et directive) et français (Code de déontologie), répond aux exigences du réseau CROWE et de CROWE FRANCE et permet une supervision externe de la profession par le H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes).

2.1. INDEPENDANCE

En matière d'indépendance la charte intègre :

- La déclaration d'indépendance signée annuellement par chaque Associé et par chaque collaborateur – ce point est régulièrement abordé lors des réunions avec l'ensemble des collaborateurs,
- Le contrôle de l'absence de conflit d'intérêts en matière d'acceptation de mission,
- Les conditions de maintien et de poursuite des missions,
- Les exigences en matière de secret professionnel.

Le contrôle interne qualité du CABINET valide que la rotation des associés d'audit est correctement réalisée.

Ces règles font l'objet d'une vérification assurée à 3 niveaux, hors contrôles légaux, par :

- Le CABINET,
- CROWE FRANCE,
- CROWE.

2.2. IMPARTIALITE

Dans l'exercice des missions, les associés conservent une attitude impartiale. Ils fondent leurs conclusions et leurs jugements sur une analyse objective de l'ensemble des données dont ils ont connaissance, sans préjugé ni parti pris. Ils évitent les situations qui les exposeraient à des influences susceptibles de porter atteinte à leur impartialité.

2.3. CONTROLE QUALITE

Les procédures internes destinées à assurer et à contrôler le niveau de qualité exigé par la profession et notre réseau international constituent un des chapitres majeurs du guide d'exercice professionnel du CABINET.

Le contrôle qualité se matérialise de la façon suivante :

- L'application de politiques et de procédures concernant notamment, l'indépendance, les normes d'exercice professionnel et les autres diligences en application des pratiques professionnelles, l'acceptation et le maintien des missions, l'organisation et la documentation des travaux, la confidentialité.
- La supervision des équipes et des dossiers par les Chefs de missions et par les Associés.
- La procédure de revue indépendante effectuée par un Associé non signataire du mandat à l'émission des rapports sur les comptes et qui porte sur :
 - o le bien-fondé de l'opinion,
 - o le respect formel du contenu des dossiers et de la forme du rapport.

Ces deux aspects sont pris en compte si la mission a été répertoriée à risques par la direction du CABINET ou s'il s'agit d'un client classé EIP (Entité d'Intérêt Public). Sur tous les autres dossiers, le respect formel du contenu des dossiers et de la forme du rapport sont systématiquement contrôlés.

- Les revues et les audits de procédures périodiques diligentés par le pôle qualité de CROWE FRANCE ou de CROWE.

Le CABINET a fait l'objet, au titre de son exercice professionnel 2017, d'un contrôle périodique du H3C (Haut Conseil au Commissariat aux Comptes) qui n'a pas mis en évidence, dans le pré-rapport, de dysfonctionnements ou conduit à des observations critiques sur l'organisation du cabinet et l'accomplissement des missions légales.

Le CABINET a mis en place des processus permettant de communiquer les règles et procédures d'indépendance à tout le personnel. Ces règles et procédures font l'objet d'une veille attentive pour prendre en compte les évolutions réglementaires. Nous confirmons que l'indépendance a fait l'objet d'une vérification interne.

La Direction du CABINET déclare ainsi qu'elle a pris toutes les dispositions pour mettre en œuvre les processus et les moyens appropriés à la maîtrise de la qualité dans ses missions d'audit légal dans le respect du Code de déontologie et des Normes d'Exercice Professionnel (NEP).

3. CLIENTS

3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires du réseau international

Les cabinets membres de CROWE ont réalisé un chiffre d'affaires 2019 de 4 330 M\$

Chiffre d'affaires du réseau France

Les cabinets membres de CROWE FRANCE ont réalisé un chiffre d'affaires 2019 de 110 M€

Près du quart du chiffre d'affaires est réalisé dans des missions de contrôle légal des comptes.

Chiffre d'affaires du CABINET

Le CABINET a réalisé, au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2020, un chiffre d'affaires de 4 294 K€. Le chiffre d'affaires relatif aux missions de contrôle légal a été de 1 202 K€ (dont 4 % au titre des Entités d'Intérêt Public), avec une proportion non significative de missions autres que celles relevant de la certification des états financiers.

3.2. LISTE DES CLIENTS DMF

Le CABINET est commissaire aux comptes du CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE.

3.3. LISTE DES CLIENTS «ETABLISSEMENTS DE CREDIT»

Le CABINET est commissaire aux comptes du CREDIT MUTUEL MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. COLLABORATEURS

Effectif au plan international

CROWE compte 32 000 collaborateurs en 2019.

Effectif en France

CROWE FRANCE compte plus de 1 000 collaborateurs en 2019, dont un quart se consacre à des missions d'audit en totalité ou en partie.

Effectif du CABINET

Sur un effectif salarié global de 31 personnes au 30 septembre 2020, les effectifs dédiés au commissariat aux comptes sont plus spécifiquement de 7 personnes.

En fonction de leurs compétences, les collaborateurs rattachés à l'activité d'expertise et de conseils sont amenés à intervenir ponctuellement sur des missions d'audit.

4.2. ASSOCIES

Nombre d'Associés au plan international

CROWE compte 3 650 Associés en 2019.

Nombre d'Associés en France

CROWE FRANCE compte 109 Associés en 2019.

Nombre d'Associés du CABINET

Les 7 Associés qui exercent à titre habituel leur profession au sein du CABINET réalisent aussi bien des missions d'expertise comptable que de commissariat aux comptes. 2 Associés réalisent cependant presque exclusivement des missions légales.

La rémunération des Associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de l'atteinte d'objectifs collectifs.

4.3. FORMATION CONTINUE

Politique du CABINET

La politique de recrutement et le niveau de formation initiale sont des éléments importants dans les procédures du CABINET puisqu'ils conditionnent la qualité future de l'audit et ce qui pourra être effectivement demandé aux collaborateurs.

Le système d'évaluation des collaborateurs et le plan de formation s'inscrivent dans l'évolution de la carrière de chacun et le développement de ses compétences.

Le coût net de la formation est, de manière récurrente, supérieur à 4 % des salaires.

Les Associés ont l'obligation de suivre une formation professionnelle et d'en rendre compte à la Compagnie Régionale.

Une attention particulière est apportée au suivi des stagiaires, notamment :

- Le nombre d'heures qu'ils effectuent en commissariat aux comptes durant leur stage,
- Le suivi de leur activité réalisé par leur maître de stage, sur la vérification des rapports rendus et la participation à la formation obligatoire,
- Les actions de formations qu'ils suivent dans le cadre de leurs travaux au CABINET.

Pour l'ensemble des collaborateurs, le CABINET dispose d'un plan de formation annuel. Les formations sont organisées en intra ou en inter :

- En intra, deux groupes sont constitués, les cadres et stagiaires et les non cadres :
 - o les cadres et stagiaires sont réunis une journée par trimestre,
 - o les non cadres sont réunis une demi-journée par trimestre.
- En inter, le choix des formations répond aux attentes du CABINET et de la personne intéressée, ainsi que des contraintes réglementaires pour les stagiaires.

Par ailleurs, des réunions techniques périodiques sont organisées pour l'ensemble des collaborateurs. Celles-ci permettent d'effectuer un point sur l'actualité et sur l'utilisation des supports du CABINET.

Autres actions

Les Associés, à travers des actions spécifiques, concourent par ailleurs au haut niveau de cette formation dans des axes jugés stratégiques pour le CABINET :

- Béatrice BASTIEN est spécialisée dans l'accompagnement des entreprises en stratégie financière et patrimoniale et a été vice-présidente de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers,
- Antoine BUTROT a été président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Angers,
- Marie-Fleur BOUILLON-BONTE est référent dans le domaine des IFRS et du secteur bancaire,
- Sébastien FRANCHI et Jean RIGON sont référents dans le secteur des collectivités locales et territoriales, notamment auprès de leurs satellites,
- Laëtitia SABINE et Nicolas VASLET sont spécialisés dans l'accompagnement des dirigeants au quotidien, de la création jusqu'à la transmission de l'entreprise.

Déclaration de la Direction du CABINET attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle

La Direction du CABINET atteste la bonne application des dispositions de l'article R.822-61 du Code de commerce.

4.4. CONTRAT DE PARTICIPATION

Les salariés du CABINET bénéficient depuis 1994 de la participation des salariés.

5. FINANCE – DONNEES AU 30 SEPTEMBRE 2020

5.1. VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES

En K€

- Commissariat aux comptes et audit	1 202 (dont 4 % au titre des EIP)
- Expertise et conseils	<u>3 092</u>
Total	4 294

Le niveau de dispersion des honoraires par client fait l’objet d’un examen spécifique permanent afin de s’assurer de l’indépendance du CABINET.

5.2. CAPITAUX PROPRES DU CABINET

Le montant des capitaux propres du CABINET s’élève au 30 Septembre 2020 à 1 787 K€.

Le niveau de rentabilité de la structure est un élément déterminant de l’indépendance du CABINET.

5.3. EFFECTIF du CABINET

L’effectif du CABINET (y compris les associés) est composé de 38 personnes au 30 septembre 2020.